

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 11 AVRIL 2022

Présents :

M. Jean-Luc LEGRAND – Maire

Mme Edith GRILLE, Mme Séverine SERGEANT, Adjointes

M. Jean-François COULON, M. Marcel DODET, M. Cédric EICH, Mme Lucie FACON, Mme Anne-Marie FUMEY-HUMBERT, M. Philippe POUTHIER,

M. Cédric MORLA, M. Maxime MOUQUOD.

Absent excusé : M CURLY Jean-René donne pouvoir à M. LEGRAND Jean-Luc  
M. FACON David donne pouvoir à Mme FACON Lucie

Secrétaire de séance : M COULON Jean-François

-----

La séance est ouverte à 20h00.

**Attribution des lots infructueux du marché salle des fêtes**

Le lot 5 Charpente-Bardage a été attribué à l'entreprise Puget de Dole pour un montant de **43 250,56 €**.  
Le lot 9 Revêtement sol-Faïence a été attribué à l'entreprise Gridello pour un montant de **18 257,50 €**.  
Nous constatons, dans cette re-consultation, des prix raisonnables. L'ensemble du marché étant de **575 094,35 € HT**, montant définitif pour finaliser certaines subventions. Les travaux vont pouvoir commencer.

Vote à l'unanimité

**Course cycliste Prix Marcel Cuisant**

Demande d'une subvention de la part du Vélo Club Dolois pour l'organisation de la course cycliste du samedi 30 avril 2022 sur la commune de Villette lès Dole. J'attire l'attention des riverains, afin qu'ils prennent toutes leurs dispositions, du fait que les rues seront barrées depuis le matin 9h00, comme suit :

- rue du bois à partir du chemin du gouffre
- chemin des vaches
- une partie de la route de Goux
- chemin du gouffre.

Le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 200.00 €.

**Choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt salle des fêtes**

Deux banques ont été contactées, pour l'emprunt des travaux de la salle des fêtes, pour une somme de 200 000.00 € de travaux et 360 000.00 € de TVA et subventions, en prêt relais sur 2 ans.

Le Crédit Mutuel propose un taux de 0,85% sur 15 ans, et 0,57% en taux fixe pour le prêt relais.  
Le Crédit Agricole propose un taux de 0,90% sur 12 ans, et 0,41% en taux variable pour le prêt relais.  
Les frais de dossier sont pratiquement identiques.

Après délibérations, le choix se porte à l'unanimité sur l'offre du Crédit Agricole.

**Approbation du montant de l'Attribution de Compensation sur la Taxe Professionnelle 2022 (ACTP)**

La CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, a validé le principe de la révision libre des ACTP, le 16 février 2022. Cet avis de la CLECT a été confirmé en conseil communautaire du 17 mars 2022. Le montant de l'ACTP versée à la commune est de 15 912.00 €.

Vote à l'unanimité

### **Emploi jeune**

Deux jeunes de la commune, majeurs de 18 à 25 ans, seront recrutés pour 3 semaines chacun pendant les vacances estivales. Les périodes ne sont pas encore définies. Suivant le nombre de candidats, priorité aux jeunes qui n'ont pas été retenus les années précédentes. Deux tirages au sort seront effectués, l'un pour les filles, l'autre pour les garçons. Un autre tirage au sort déterminera le moi d'intervention du jeune. Les dossiers de candidatures devront être déposés au plus tard le 15 juin, en mairie.

Vote à l'unanimité

### **Questions diverses**

Suite à la démission de Mme Laval, deux candidates se sont présentées, dans le cadre du recrutement en cours.

Madame Gabry est recrutée en CDD de 6 mois renouvelable, en qualité d'agent technique d'entretien.

Une pensée pour la candidate non retenue, dont la candidature a retenu toute notre attention.

### **ONF**

Lors de la coupe des bois, quelques arbres supplémentaires, tombés par le vent, ont été vendus à l'entreprise VUITTON, pour la somme de 2 357.00 €.

Suite au mauvais état du drapeau de la Franche-Comté, devant la mairie. Le Maire propose au conseil de faire le choix, entre le drapeau de la région Bourgogne Franche-Comté et le pavillon des provinces. Après délibérations, le choix s'est porté sur le pavillon des provinces.

Pour information, une famille ukrainienne est accueillie rue du bois. L'une des jeunes filles est scolarisée à l'école de Goux.

Depuis l'ouverture de la voie Grévy, nous constatons un nombre important de marcheurs et cyclistes qui s'arrêtent pour déjeuner. Nous avons donc pris la décision d'acheter, et d'installer dans un premier temps, deux tables avec bancs ainsi que des poubelles.

### **FETE DU 8 MAI 2022**

Cérémonie à 10h45, avec participation des écoles, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Par la suite, de nombreuses animations sont prévues tout au long de la journée. Après deux années de crise sanitaire, pensez à venir vous détendre.

### **RAPPEL**

Le 7 mai : Fête du vélo de la voie Grévy, route de Choisey, de 10h00 à 17h00 avec des animations également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Fait à VILLETTE-LES-DOLE, le 14 avril 2022

Le Maire  
Jean-Luc LEGRAND

